

MAIRIE 42260 - SAINT MARTIN LA SAUVETÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 19-2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13
Date de convocation : 21 03 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin la Sauveté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Mairie sous la Présidence de M. DAVAL Marius.

Etaient présents : Mrs. DAVAL, BUTIN, BARRET GOFFOZ, MANGAVEL, BARRAUD, DALLIERE, CHAFFAL, , Mmes PALLANCHE, DALLIERE, DUBOST, GUILLOT, GEORGES,

Excusé : M. SOUCHON & Mme LAURENT

Secrétaire de séance : M. BUTIN Lionel

OBJET :
ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE
D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET
AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION
PINCIPALE

Monsieur le Maire de Saint Martin la Sauveté expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitations sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

. DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

. CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Certifié conforme

A SAINT MARTIN LA SAUVETE, le 30 MARS 2023

Le trésorier
BUTIN Lionel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202608-20230330-19-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Le Maire,
Marius DAVAL

